

Premier débrayage sur les Salaires 2019

**Des millions pour Ghosn, des miettes pour nous ?
On ne lâche pas... l'affaire !**

Nous étions 110 à débrayer mardi matin à Lardy pour réclamer des augmentations générales de salaires chez Renault. La colère s'est faite entendre par un cortège qui a circulé dans une partie du site au son de « 15 ans de Ghosneries, ça suffit. Augmentez les salaires, ou vous aurez la colère ». Depuis 2012-2013, nous n'avions pas été aussi nombreux lors d'une première mobilisation Salaires en marge des négociations annuelles obligatoires (NAO).

Il faudra être encore plus nombreux lors des prochains débrayages pour que la direction cède enfin sur ce qu'elle nous doit depuis des années. L'enquête CGT-Lardy montrait que, pour 70% des salariés qui y ont répondu, les besoins sont d'au moins 200 euros en plus par mois.

La prochaine réunion des NAO aura lieu vendredi 15 février.

L'appel de Gilets Jaunes réunis en assemblée des assemblées à Commercy le week-end dernier a été lu pendant le débrayage.



Appel interprofessionnel national à la grève

**Pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
Le 5 février après-midi, en grève !**

Depuis plusieurs semaines, les « gilets jaunes » mais aussi des jeunes, des salariés, des retraités, se mobilisent pour crier leur colère face à la dégradation des conditions de vie, avec des fins de mois de plus en plus difficiles. Toutes les manifestations, les grèves pour l'augmentation des salaires, l'amélioration du pouvoir d'achat, pour la défense des services publics auraient dû inciter le pouvoir à écouter et changer de politique !

Mais les reculs obtenus par la mobilisation ne sont pas suffisants pour calmer la colère qui s'est accumulée depuis plusieurs décennies d'explosion des inégalités sociales et de précarité. Au contraire, le pouvoir veut répondre à ces demandes légitimes par le mépris, la violence et la répression !

Le grand débat national vanté par l'exécutif n'a en réalité qu'un seul objectif : éviter de répondre à ces revendications et poursuivre une politique injuste au service du grand patronat, du MEDEF et des plus riches. D'ailleurs, dans sa « lettre aux Français », le président Macron le confirme : on ne reviendrait pas sur la suppression de l'impôt sur la fortune, par contre on peut s'interroger sur la pertinence du maintien de certains services publics ! Pour leur faire changer de logiciel, il faut l'intervention massive des salariés par la grève.

La CGT a appelé à une grève nationale interprofessionnelle mardi 5 février. Des « gilets jaunes » et d'autres syndicats s'y sont joints : il faut faire converger toutes les colères contre ce monde injuste et qui va droit dans le mur ! La CGT-Lardy appelle les salariés du site (Renault et prestataires) à faire grève et à manifester.

**Faisons grève et manifestons mardi 5 février après-midi
14h Hôtel de Ville à Concorde (CGT-FO-FSU-Solidaires)**

**RDV à 12h45 devant le CE pour départ collectif depuis Lardy - Inscription à la descente de la cantine
ou par mail : cgt.lardy@renault.com**

Les élections à Lardy ont lieu du mardi 5 fév. 8h30 au mercredi 6 fév. 14h, n'oubliez pas de voter !



Nouveau dysfonctionnement inquiétant aux BÀR

Fin novembre a eu lieu un accident dans le banc à rouleaux 23 du L26. Le pilote du banc s'est coincé le pied dans un des rouleaux du banc pendant l'opération de centrage du véhicule.

Le salarié, seul à son banc et hors de portée de voix d'autres collègues, a pu par chance contacter avec son téléphone personnel un autre collègue, qui a pu prévenir les secours du site.

Amené à l'hôpital, il en est sorti le lendemain avec une double fracture et quelques semaines d'arrêt.

Suite à cet accident, une enquête CHSCT (voir encart ci-dessous) a été ouverte pour en éclaircir les raisons et s'assurer que cela ne puisse plus arriver. Mais cette enquête n'avance que trop lentement car la direction ne gère pas correctement son rôle d'animation des rendez-vous. Depuis décembre, nous avons eu 3 présidents de CHSCT (représentant la direction dans l'instance) différents et, visiblement, ils n'ont pas de KPI sur la date de fin de l'enquête !

C'est dans ce contexte que la semaine dernière un salarié a constaté sur le même banc 23 une mise en route intempestive des rouleaux alors qu'il travaillait sur le véhicule et heureusement en était assez éloigné à ce moment-là !

Mais 6 autres bancs à rouleaux sont du même constructeur MAHA sur le site (BAR 4, 5, 6, 7, 8, 24). C'est pour cette raison que les élus CGT au CHSCT ont déposé un Danger Grave et Imminent (DGI) pour exiger de la direction des mesures permettant d'assurer la sécurité des salariés travaillant sur ces moyens d'essais.

Deux mois après l'accident, la procédure d'essais, vieille de 10 ans sans avoir jamais été mise à jour, n'avait toujours pas été modifiée pour prendre en compte, ne serait-ce qu'un passage, sur la dangerosité des rouleaux.

Elle a finalement été modifiée suite au DGI pour y inclure une mise hors service des rouleaux pendant que les salariés travaillent à proximité.

Encore une fois la direction semble bien plus à l'aise pour mettre la pression sur les salariés pour leur faire porter les EPI (Equipement de protection Individuelle) plutôt que de trouver des solutions qui réduisent directement les risques à la source.

Reste à savoir dans quel délai les salariés travaillant sur les bancs à rouleaux seront officiellement informés de ces nouvelles dispositions mises en œuvre pour leur sécurité !

Si vous rencontrez des situations à risques n'hésitez pas à contacter les élus CGT (cgt.lardy@renault.com) voire à utiliser votre droit de retrait.

Pour rappel : L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, **mais l'empêcher**.

Le CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) créé en 1982 sera supprimé, suite aux ordonnances Macron, pour être intégré dans le CSE. Une partie de ses anciennes prérogatives seront reprises par une Commission SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail).

Les élections du 5 et 6 février sont d'autant plus importantes qu'elles détermineront les représentants du personnel qui suivront ces questions de santé et de sécurité sur le site de Lardy et notamment le représentant du CSE au sein de la nouvelle Commission CSSCT. Les membres CGT du CHSCT sont actifs, impliqués et indépendants de la direction : ils font partie des candidats de la liste CGT pour les élections professionnelles.



Mickaël Lhuillery
Secrétaire du CHSCT



Florian David



Laurent Gardillou



Jean-Christophe
Le Guern



Hélène Négrerie



Christophe Zucalli

Pour avoir des élus actifs et proches des salariés sur les questions de santé et de sécurité au travail,

Le 5 et le 6 février, votez et faites voter pour la CGT !